

Rapport du Président du jury des concours de technicien territorial supérieur session 2008

On peut souligner en préliminaire que, en 2008 comme en 2007 et 2005, les concours de technicien supérieur ont été organisés par un seul centre de gestion pour le compte des 9 centres de gestion de l'inter-région Ile-de-France Centre.

En 2007, l'autorité organisatrice était le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne, en 2005 et en 2008 le CIG de la petite couronne.

Une autre réalité mérite également d'être mise en exergue : les six inter-régions qui ont organisé les concours et l'examen de technicien supérieur en 2008 l'ont fait aux mêmes dates et heures sur la base de sujets d'écrits identiques élaborés conjointement par les différents centres organisateurs. Ce mode d'organisation, déjà adopté en 2007, a permis que, sur l'ensemble du territoire, tous les candidats soient évalués sur la base des mêmes sujets d'écrits.

Cette manière de travailler ensemble afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats tout en minorant les coûts préfigure celle qui sera adoptée par les centres de gestion lorsqu'ils organiseront à compter du 1^{er} janvier 2010, les concours et examens transférés par le CNFPT, comme, dans la filière technique, le concours d'ingénieur territorial.

I- Les principales données comparées de la session

2005

Type de concours	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents à l'écrit (1 ^{ère} épr.)	Absentéisme	Admissibles (seuil plancher)	Présents à l'oral	Admis (seuil plancher)	Taux de pourvoi
Externe	498	557	2 493	1 854	25,63%	703 (9,50)	693	485 (10,00)	97,39%
Interne	241	239	379	267	29,55%	46 (9,50)	46	41 (10,03)	17,01%
3 ^{ème} voie	136	79	130	90	30,77%	21 (9,50)	21	18 (10,20)	13,24%
Total	875	875	3 002	2 211	26,35%	770	760	544	62,17%

2007

Externe	455	485	2 150	1 694	21,21%	537 (9,50) ^o	528	370 (9,90)	81,32%
Interne	208	178	388	250	35,57%	46 (9,50)	46	36 (9,90)	17,30%
3 ^{ème} voie	30	30	90	51	43,33%	7 (9,00)	7	6 (10,00)	20%
Total	693	693	2 628	1 995	24,09%	590	581	412	59,45%

2008

Externe	654	717	2 504	1 934	22,76%	858 (9,00)	840	567 (10,00)	86,70%
Interne	238	178	469	301	35,82%	118 (9,00)	118	93 (10,00)	39,08%
3^{ème} voie	38	35	115	67	41,74%	35 (9,00)	35	26 (10,16)	68,42%
Total	930	930	3 088	2 302	25,45%	1 011	993	686	73,76%

* Le jury peut lors de l'admission, si le niveau des candidats le justifie, décider de transférer au moins un et au plus 15% du total des postes ouverts dans chaque spécialité vers les concours externe et interne.

La comparaison des différentes sessions laisse apparaître, avant transfert de postes, que le **concours externe** est moins sélectif en 2008 qu'en 2005 et 2007, le ratio des candidats présents à l'écrit pour un poste passant de 3,72 à 2,96.

La sélectivité du **concours interne**, pour sa part, s'accroît très légèrement, passant de 1,11 présent pour un poste en 2005 et 1,20 en 2007, à 1,26 en 2008.

La forte diminution du nombre de postes ouverts au **troisième concours** en 2008 au regard de 2005 rend la session 2008 beaucoup plus sélective en 2008 (1,76), comme en 2007 (1,7), qu'en 2005 (0,66).

II- Le profil des candidats

A- Le concours externe

Sexe et âge des candidats :

Le candidat "type" est un candidat de sexe masculin âgé de 21 à 30 ans.

Il convient toutefois de souligner que 37,94% des candidats appartiennent au sexe féminin.

3 candidats de sexe masculin sont âgés de 20 ans ou moins.

60,58 % des candidats des deux sexes sont âgés de 21 à 30 ans, 31,43% de 31 à 40 ans, et 7,11% de 41 à 50 ans.

19 candidats (15 hommes et 4 femmes) sont âgés de plus de 50 ans.

Origine géographique :

54,15% des candidats sont domiciliés hors région Ile-de-France, dans la logique d'un concours organisé par le CIG de la petite couronne non seulement pour la région Ile-de-France mais aussi pour la région Centre.

Formation initiale :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle classé au niveau III de l'enseignement technologique de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou bénéficiant d'une reconnaissance de leur expérience professionnelle (REP) ou d'une équivalence de diplôme (RED). Ils peuvent également être dispensés de la détention de diplôme en leur qualité de mère ou père de trois enfants ou plus.

74 candidats sont admis à concourir au titre de la REP et 28 de la RED, 18 en tant que mères et pères de trois enfants.

Le phénomène du "sur-diplôme", fréquemment observé sur les concours externes, peut être appréhendé sur la base de la proportion des candidats déclarant la détention de diplômes de niveau II (bac + 3 ou + 4) ou I (au moins bac + 5), qui représentent 40,77% des inscrits.

Formation de préparation au concours :

19,41% des candidats déclarent une formation assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), et 61,66% une préparation personnelle.

Il est vraisemblable que celle-ci a été pour une bonne part opérée au moyen des annales corrigées éditées par le CIG à la Documentation française, le volume consacré au concours externe s'étant vendu à 3 500 exemplaires.

B- Le concours interne

Sexe et âge des candidats :

Le candidat "type" est un candidat de sexe masculin âgé de 31 à 40 ans.

19,83% seulement des candidats sont de sexe féminin.

20,90% des candidats des deux sexes sont âgés de 21 à 30 ans, 52,88% de 31 à 40 ans, 23,24% de 41 à 50 ans.

14 candidats (11 hommes et 3 femmes) sont âgés de plus de 50 ans.

Origine géographique :

46,48% des candidats sont domiciliés hors région Ile-de-France.

Formation initiale :

18,98% des candidats déclarent un diplôme de niveau V (BEP, CAP, brevet), 33,48% de niveau IV (baccalauréat), 33,26% de niveau III (bac + 2), 7,25% de niveau II (bac + 3 ou + 4), 1,07% de niveau I (bac + 5 ou plus).

Formation de préparation au concours :

26,87% des candidats déclarent une formation assurée par le CNFPT, 52,03% une préparation personnelle.

C- Le troisième concours

Sexe et âge des candidats :

Comme au concours interne, le candidat type est un candidat de sexe masculin âgé de 31 à 40 ans.

24,35% seulement des candidats sont de sexe féminin.

28,70% des candidats des deux sexes sont âgés de 21 à 30 ans, 62,10% de 31 à 40 ans, 10,43% de 41 à 50 ans.

Origine géographique :

66,09% des candidats sont domiciliés hors région Ile-de-France.

Formation initiale :

8,70% des candidats déclarent un diplôme de niveau V (BEP, CAP, brevet), 31,30% de niveau IV (baccalauréat), 43,48% de niveau III (bac + 2), 11,30% de niveau II (bac + 3 ou + 4), 3,48% de niveau I (bac + 5 ou plus).

Formation de préparation au concours :

24,35% des candidats déclarent une formation assurée par le CNFPT et 54,78% une préparation personnelle.

III- Le niveau des candidats à l'écrit et la fixation des seuils d'admissibilité

A- Les principaux indicateurs

1° Le concours externe

Les candidats subissent une seule épreuve écrite, la rédaction d'un rapport (coefficient 2).

Les sujets de rapport portent sur la spécialité.

a. Les notes

SPECIALITES	Postes	Inscrits	Présents	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne 2008	Moyenne 2005	Admissibles (seuil)
Ingénierie, gestion technique	34	88	69	5	34 (49,28%)	9,19	8,82	40 (9,00)
Bâtiments, génie civil	117	219	168	41	36 (21,43%)	7,21	8,66	54 (9,00)
Infrastructure et réseaux	108	230	186	10	110 (59,14%)	10,22	10,26	130 (9,00)
Prévention et gestion des risques, hygiène	92	693	544	35	206 (37,87%)	8,83	9,27	157 (10,50)
Aménagement urbain	36	188	142	6	83 (58,45%)	10,36	9,32	72 (10,50)
Paysages et gestion des espaces naturels	67	352	263	20	126 (47,91%)	9,48	9,36	126 (10,00)
Informatique et systèmes d'information	160	599	456	27	209 (45,83%)	9,31	8,53	253 (9,00)
Techniques de la communication et des activités artistiques	40	135	106	29	21 (19,81%)	6,79	9,86	26 (9,00)
TOTAL	654	2 504	1 934	173 (8,95%)	825 (42,65%)	8,92	9,14	858

- La comparaison avec la session 2005 laisse apparaître une **baisse des résultats**, la **moyenne générale** passant de 9,14 en 2005 à **8,92** en 2008.

- La proportion de **notes égales ou supérieures à 10,00** est également en baisse par rapport à 2005 : la proportion était en 2005 de 45,42% des présents, elle n'est plus que de **42,65%** en 2008. Elle est cependant en hausse par rapport à 2007, où ce pourcentage n'atteignait que 34,88%.

- Toutefois, la proportion de candidats ayant obtenu une **note éliminatoire** (inférieure à 5,00) passe de 9,49% en 2005 et 11,93% en 2007, à **8,95%** en 2008.

- La spécialité dans laquelle l'épreuve est la mieux réussie est "aménagement urbain", la moins réussie "techniques de la communication et des activités artistiques".

b. Les ruptures d'anonymat

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury, se fondant sur les dispositions du règlement général des concours (consultable sur le site www.cig929394.fr), rappelées à trois reprises dans les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes, examine les ruptures d'anonymat et décide d'annuler :

- 1 copie où le candidat a mentionné son nom dans le timbre ;
- 1 copie comportant le libellé "Le 14.02.2007 Bruxelles" ;

Le jury demande qu'un courrier avertissant du risque d'annulation encouru soit adressé :

- à un candidat dont la copie comporte un objet et des titres des parties et sous-parties rédigés en bleu alors que le reste de la copie l'est en noir.

- à un candidat qui, dans une copie rédigée en bleu, a souligné en rouge le titre "Rapport" ainsi que les titres de ses deux parties.

c. Les seuils d'admissibilité

Le concours étant ouvert par spécialité, il appartient au jury de fixer des seuils par spécialité, qui peuvent varier d'une spécialité à l'autre.

Le jury décide de fixer à **9,00** le seuil "plancher", c'est-à-dire la note minimale que doivent obtenir les candidats pour être déclarés admissibles.

Lorsque la fixation à 9,00 du seuil d'admissibilité aurait pour effet de rendre admissible plus de 1,5 admissible par poste, compte tenu des transferts de postes possibles lors de l'admission, le jury fixe un seuil plus élevé afin de ne pas dépasser ce ratio qui, très couramment pratiqué, s'avère pertinent dans la mesure où il permet le pourvoi des postes par des candidats d'un bon niveau sans leurrer les candidats admissibles sur leurs chances de réussite.

2° Le concours interne

Les candidats subissent trois épreuves écrites, composition de mathématiques (coefficient 3), note avec propositions (coefficient 4), cas pratique (coefficient 5).

Le sujet de composition de mathématiques est commun à toutes les spécialités ; les sujets de notes avec propositions portent sur la spécialité, les sujets d'étude de cas sur l'option.

a. Les notes

SPECIALITES	Postes	Inscrits	Présents 1 ^{ère} épr.	Note avec propositions			Etude de cas			Mathématiques			Admissibles (seuil)
				Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	
Ingénierie, gestion technique	14	33	18	5	6	7,44	5	5	6,97	5	7	7,41	7 (9,25)
Bâtiments, génie civil	38	70	51	7	21	8,16	5	26	9,60	12	16	8,69	23 (9,35)
Infrastructure et réseaux	37	74	44	24	8	5,07	2	14	8,56	8	24	10,70	14 (9,13)
Prévention et gestion des risques, hygiène	38	95	55	10	14	7,68	15	23	8,31	14	22	9,39	23 (9,05)
Aménagement urbain	11	8	6	1	3	9,17	3	1	6,38	2	3	7,53	2 (10,25)
Paysages et gestion des espaces naturels	24	43	31	9	7	7,31	2	9	8,31	11	9	7,55	10 (9,44)
Informatique et systèmes d'information	59	110	76	13	29	8,75	18	22	7,36	22	31	9,00	32 (9,10)
Techniques de la communication et des activités artistiques	17	36	20	6	2	6,26	2	7	8,66	6	6	7,49	7 (9,03)
TOTAL	238	469	301	75 24,91 %	90 29,9 %	7,48	52 22,64 %	107 17,50 %	8,24	80 27,39 %	118 40,41 %	8,88	118

- L'évolution la plus significative concerne l'épreuve de **mathématiques** : si cette épreuve demeure la plus **éliminatoire** des trois épreuves d'admissibilité, elle n'élimine plus que **27,39%** des candidats, contre 78,7% en 2005 et 60,15% en 2007.

Elle devient en outre l'épreuve dans laquelle la plus forte proportion de candidats obtient la note de **10,00 ou plus (40,41%** des candidats, contre 16,86% en 2007 et 17,87% en 2005)

La **moyenne générale** s'élève de 4,17 en 2005 à **8,88** en 2008.

Cette hausse du niveau des notes est incontestablement due à l'évolution de l'épreuve dont le programme a été règlementairement fixé par arrêté et réduit à des notions essentielles à l'exercice des missions du cadre d'emplois.

L'épreuve consistait en effet depuis le décret n°2003-256 du 19 mars 2003 en une "composition de mathématiques" portant sur la partie commune des programmes des terminales S et STI. Le décret n°2007-1050 du 26 juin 2007 a transformé l'épreuve en épreuve de "vérification des connaissances mathématiques des candidats, au moyen de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, de problèmes à résoudre ou de questions à réponses courtes", destinées "à vérifier l'aptitude des candidats à

la mise en œuvre pratique des mathématiques que requiert l'exercice des missions", sur la base d'un programme précis fixé par l'arrêté du 9 juillet 2003.

- L'épreuve de **note avec propositions** devient la moins réussie des épreuves : la **moyenne générale** obtenue par les candidats dans cette épreuve n'est que de **7,48** (7,90 en 2005), et elle **élimine 24,91% des candidats**, taux proche de celui de 2007 (24,15%), contre 17,98% en 2005. **29,9%** seulement des candidats présents obtiennent **10 ou plus** à cette épreuve (28,84% en 2005 et 21,89% en 2007).

- L'**étude de cas** est également moins bien réussie qu'en 2005 : la **note moyenne** n'est que de **8,24** contre 8,36 en 2005, et elle **élimine 17,5% des candidats** contre 13,25% en 2005. En 2007, elle avait éliminé 24% des candidats.

17,5% des présents obtiennent **10 ou plus**, contre 30% en 2007 et 34% en 2005.

Le détail des notes obtenues à l'épreuve d'**étude de cas** par option est le suivant :

SPECIALITES	OPTIONS	Présents	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne 2008	Moyenne 2005
Ingénierie, gestion technique	Centre techniques	3	1	1	8,08	7,91
	Logistique et maintenance	15	4	4	6,75	7,78
Bâtiment, génie civil	Construction et bâtiment	46	5	25	9,65	9,24
	Génie climatique	5	0	1	9,15	5,00
Infrastructure et réseaux	Voirie et réseaux divers	39	1	13	8,73	7,30
	Déplacements et transports	4	1	1	6,87	11,00
Prévention et gestion des risques, hygiène	Sécurité et prévention des risques	8	3	0	5,68	4,50
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	13	4	6	7,55	6,75
	Déchets, assainissement	25	8	11	8,19	5,39
	Sécurité du travail	8	0	7	12,56	5,73
Aménagement urbain	Environnement architectural	3	3	0	2,50	6,50
	Génie urbain	3	0	1	10,25	-
Paysages et gestion des espaces naturels	Paysages, espaces verts	26	2	5	8	10,33
	Espaces naturels	5	0	4	9,9	8,70
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	51	13	12	7,17	9,35
	Réseaux et télécommunications	23	5	9	7,78	8,05
Techniques de la communication et des activités artistiques	Artisanat et métiers d'art	-	-	-	-	-
	Arts graphiques	4	0	2	10,68	7,12
	Métiers du spectacle	15	2	4	7,68	10,83
	Audiovisuel	1	0	1	15,25	11,53
TOTAL		297	52	107	8,24	8,36

On observe des résultats contrastés d'une option à l'autre, les notes moyennes s'échelonnant de 2,50 dans l'option "environnement architectural" à 15,25 dans l'option "audiovisuel".

Globalement, le niveau est en nette hausse au regard de la session 2005 : alors que la **moyenne générale des notes d'admissibilité** au concours interne était de 6,78, elle s'élève en 2008 à **8,19**. La baisse en note et en étude de cas a été largement compensée par la hausse des notes en mathématiques, essentiellement due à la moindre difficulté du sujet compte tenu de la nouvelle réglementation de l'épreuve.

b. Les ruptures d'anonymat

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury examine les ruptures d'anonymat et décide d'annuler :

- 1 copie dans laquelle le candidat a mentionné son nom dans le timbre ;
- 1 copie où le candidat emploie dans le timbre un nom fictif : "M. TRUC, technicien".

c. Les seuils d'admissibilité

Le jury, en cohérence avec la décision prise s'agissant du 3^{ème} concours, décide de fixer à **9,00** le seuil "plancher" de l'admissibilité.

3° Le troisième concours

Les épreuves et les sujets sont identiques à ceux du concours interne.

a. Les notes

SPECIALITES	Postes	Inscrits	Présents 1 ^{ère} épr.	Note avec propositions			Etude de cas			Mathématiques			Admissibles (seuil)
				Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	
Ingénierie, gestion technique	2	8	3	1	0	5,83	2	0	5,17	1	2	11,09	1 (9,43)
Bâtiments, génie civil	5	16	12	2	2	6,88	1	7	11,17	4	3	8,71	6 (9,16)
Infrastructure et réseaux	5	8	6	1	2	7,33	0	5	10,42	0	5	14,61	5 (9,78)
Prévention et gestion des risques, hygiène	8	23	12	0	8	9,88	1	11	13,46	1	11	16,13	10 (10,05)
Aménagement urbain	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paysages et gestion des espaces naturels	2	7	2	1	0	5,25	0	0	7,25	1	0	4,88	0
Informatique et systèmes d'information	12	39	25	2	7	7,60	4	8	8,29	2	13	10,54	10 (9,37)
Techniques de la communication et des activités artistiques	3	14	7	2	3	8,86	1	4	9,89	2	3	9,88	3 (11,00)
TOTAL	38	115	67	9 13,43 %	22 32,84 %	7,83	9 13,67 %	35 53,03 %	9,94	11 16,67 %	37 56,06 %	11,37	38

A sujets identiques à ceux du concours interne, les candidats au troisième concours obtiennent de meilleures notes en **mathématiques (moyenne de 11,37 en 2008 contre 8,88 en 2005)**.

C'est, comme au concours interne, l'épreuve la plus réussie des trois, 56,06% des candidats y obtenant une note égale ou supérieure à 10,00.

Comme au concours interne, l'épreuve de **note avec propositions** est la moins réussie des trois, avec une **moyenne de 7,83** (7,55 en 2005), légèrement supérieure à celle du concours interne (7,48).

L'épreuve de **étude de cas** est nettement mieux réussie au troisième concours (moyenne de **9,94**) qu'au concours interne (8,24).

Le détail des notes obtenues à l'épreuve de **étude de cas** par option est le suivant :

SPECIALITES		Présents	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne 2008
Ingénierie, gestion technique	Centre techniques	1	0	0	6.25
	Logistique et maintenance	2	2	0	4.62
Bâtiment, génie civil	Construction et bâtiment	12	1	7	11.16
	Génie climatique	0	-	-	-
Infrastructure et réseaux	Voirie et réseaux divers	6	0	5	10.41
	Déplacements et transports	-	-	-	-
Prévention et gestion des risques, hygiène	Sécurité et prévention des risques	2	0	2	14.50
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	0	-	-	-
	Déchets, assainissement	10	1	9	13.25
	Sécurité du travail	0	-	-	-
Aménagement urbain	Environnement architectural	0	-	-	-
	Génie urbain	0	-	-	-
Paysages et gestion des espaces naturels	Paysages, espaces verts	2	0	0	7.25
	Espaces naturels	0	-	-	-
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	24	4	8	8.29
	Réseaux et télécommunications	0	-	-	-
Techniques de la communication et des activités artistiques	Artisanat et métiers d'art	0	-	-	-
	Arts graphiques	4	0	3	10.87
	Métiers du spectacle	3	1	1	8.58
	Audiovisuel	0	-	-	-
TOTAL		66	9	35	9.94

Comme au concours interne, on observe de grands écarts de moyennes d'une option à l'autre, de 6,25 dans l'option "Centre technique", à 14,50 en "sécurité et prévention des risques".

b. Les seuils d'admissibilité

Comme aux concours externe et interne, le seuil "plancher" est arrêté à **9,00**.

Pour conclure ce chapitre, la comparaison de la **moyenne des notes des épreuves d'admissibilité** traduit clairement la hausse du niveau tant au concours interne qu'au troisième concours, et la baisse du niveau au concours externe :

Session 2005			Session 2008		
Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
11,85	5,72	6,95	8,98	8,21	9,62

IV- Le niveau des candidats à l'oral

1° Le concours externe

L'épreuve d'admission est un entretien portant sur les aptitudes et les connaissances du candidat.

L'entretien consiste dans un premier temps en des questions portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : 20 mn ; coefficient 3).

L'oral "pèse" ainsi très lourd dans la réussite du concours, l'épreuve écrite d'admissibilité n'étant affectée que d'un coefficient 2.

L'absentéisme est très réduit : 18 candidats admissibles seulement sur les 1 011 admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

SPECIALITES	Admissibles (seuil)	Candidats présents à l'oral	Note moyenne	Note la plus élevée	Note la plus basse	Notes > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique	40 (9,00)	39	10,85	17,50	5,00	25 (64,10%)
Bâtiments, génie civil	54 (9,00)	53	10,34	18,50	4,00	29 (54,72%)
Infrastructure et réseaux	130 (9,00)	127	10,11	19,00	0,50	72 (56,69%)
Prévention et gestion des risques, hygiène	157 (10,50)	150	11,29	20,00	2,50	95 (60,51%)
Aménagement urbain	72 (10,50)	71	11,25	19,00	1,50	44 (61,97%)
Paysages et gestion des espaces naturels	126 (10,00)	125	10,73	18,00	1,50	75 (60,00%)
Informatique et systèmes d'information	253 (9,00)	249	11,83	20,00	1,00	173 (69,48%)
Techniques de la communication et des activités artistiques	26 (9,00)	26	11,48	16,00	5,00	16 (57,14%)
TOTAL	858	840	10,98	20,00	0,50	529 (62,98%)

Les notes s'échelonnent de 0,50 à 20,00.

C'est, comme en 2005, dans la spécialité informatique et systèmes d'information que les candidats obtiennent les meilleurs résultats (moyenne de 11,83), mais les résultats les plus faibles ne sont plus ceux de la spécialité aménagement urbain mais infrastructure et réseaux (moyenne de 10,11).

La **moyenne générale de l'épreuve**, toutes spécialités confondues, s'élève à **10,98**, en baisse par rapport à la moyenne obtenue à la session 2005 (11,63).

La proportion de **notes supérieures ou égales à 10,00** s'abaisse de 69,84% à **62,98%**.

2° Le concours interne

L'épreuve d'admission est un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste dans un premier temps en des questions portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée total de l'entretien : 20 mn ; coefficient 5).

Il convient de rappeler que les épreuves écrites d'admissibilité sont, elles, affectées au total d'un coefficient 12

Comme en 2005, tous les candidats admissibles (au nombre de 118 candidats en 2008) se sont présentés à l'oral.

SPECIALITES	Admissibles (seuil)	Candidats présents à l'oral	Note moyenne	Note la plus élevée	Note la plus basse	Notes > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique	7 (9,25)	7	13,50	17,00	7,00	6 (85,71%)
Bâtiments, génie civil	23 (9,35)	23	10,28	17,00	7,00	11 (47,83%)
Infrastructure et réseaux	14 (9,13)	14	11,61	20,00	6,00	9 (64,29%)
Prévention et gestion des risques, hygiène	23 (9,05)	23	11,15	19,00	6,50	14 (60,87%)
Aménagement urbain	2 (10,25)	2	12,00	13,00	11,00	2 (100%)
Paysages et gestion des espaces naturels	10 (9,44)	10	12,30	20,00	4,50	8 (80%)
Informatique et systèmes d'information	32 (9,10)	32	13,23	20,00	7,00	29 (90,63%)
Techniques de la communication et des activités artistiques	7 (9,03)	7	12,21	19,00	7,00	5 (71,43%)
TOTAL	118	118	11,92	20,00	4,50	84 (71,19%)

Les notes s'échelonnent de 4,50 à 20,00.

La spécialité dans laquelle les candidats obtiennent les meilleurs résultats en terme de moyenne est la spécialité ingénierie, gestion technique (13,50), et les résultats les plus faibles la spécialité bâtiments, génie civil, mais le faible nombre de candidats admissibles dans ces spécialités rend ces chiffres peu significatifs.

La **moyenne générale** de l'épreuve, toutes spécialités confondues, s'élève à **11,92, en hausse** de près d'un point (11,05 en 2005).

La pourcentage de **notes égales ou supérieures à 10,00 (71,19%** en 2008, 63,04% en 2005) traduit également cette hausse du niveau.

3° Le troisième concours

Les candidats au troisième concours subissent deux épreuves d'admission :

- une interrogation orale, à partir d'une question tirée au sort, portant sur des notions générales relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales (préparation : 15 mn ; durée de l'interrogation : 15 mn ; coefficient 3) ;
- un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé par le candidat sur son expérience et consiste ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier ses facultés d'analyse et de réflexion ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 5).

Les épreuves écrites d'admissibilité, pour leur part, sont affectées d'un coefficient 12.

Comme en 2005, tous les candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales.

SPECIALITES	Admissibles (seuil)	Candidats présents à l'oral	Entretien			Interrogation sur les collectivités territoriales		
			Note moyenne	Palette des notes	Notes > ou = à 10	Note moyenne	Palette des notes	Notes > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique	1 (9,43)	1	17	17	1 (100%)	9	9	1 (100%)
Bâtiments, génie civil	6 (9,16)	6	11,75	7,00 à 16,50	4 (66,67%)	6,17	4,00 à 9,00	0 (0%)
Infrastructure et réseaux	5 (9,78)	5	12,70	9,00 à 15,00	4 (80%)	9,00	4,00 à 15,00	2 (40%)
Prévention et gestion des risques, hygiène	10 (10,05)	10	13,15	9 à 16,50	9 (90%)	11,70	6,00 à 18,00	8 (80%)
Aménagement urbain	-	-	-	-	-	-	-	-
Paysages et gestion des espaces naturels	0	-	-	-	-	-	-	-
Informatique et systèmes d'information	10 (9,37)	10	13,55	9,00 à 17,50	9 (90%)	6,20	1,00 à 13,00	3 (30%)
Techniques de la communication et des activités artistiques	3 (11,00)	3	13,83	13,00 à 15,50	3 (100%)	10,00	7,00 à 14,00	1 (33,33%)
TOTAL	38	38	13,13	7 à 17,50	30 (78,95%)	8,57	1,00 à 18,00	15 (39,47%)

Comme en 2005, les candidats réussissent nettement mieux l'épreuve d'**entretien (moyenne générale de 13,13, en légère baisse** par rapport au 13,76 de 2005) que l'épreuve d'**interrogation sur les collectivités territoriales (moyenne générale de 8,57, en baisse sensible** au regard du 10,76 de 2005).

V- L'admission des candidats et le profil des candidats admis.

Avant de se prononcer concours par concours et, au sein de chaque concours, spécialité par spécialité, le jury prend trois décisions applicables à l'ensemble des concours et spécialités :

- le plancher d'admission ne pourra en aucun cas être inférieur à 10,00, afin de garantir la qualité du recrutement ;
- chaque fois que le niveau des candidats empêchera le pourvoi de l'ensemble des postes ouverts dans une spécialité, le jury opérera, dans la limite réglementaire d'un poste au moins et de 15% au plus de la totalité des postes ouverts dans une spécialité, des transferts de poste, étant précisé que seuls les concours externe et interne peuvent réglementairement voir le nombre de postes initialement ouverts augmenté de ces transferts.

	Concours interne	Concours externe	Troisième concours	TOTAL postes	Maximum transférable (15%)
Ingénierie, gestion technique	14	34	2	50	7
Bâtiments, génie civil	38	117	5	160	24
Infrastructure et réseaux	37	108	5	150	22
Prévention et gestion des risques, hygiène	38	92	8	138	20
Aménagement urbain	11	36	1	48	7
Paysages et gestion des espaces naturels	24	67	2	93	13
Informatique et systèmes d'information	59	160	12	231	34
Techniques de la communication et des activités artistiques	17	40	3	60	9

- le jury ne procédera à aucun départage des éventuels ex aequo, considérant que, même s'il en a juridiquement la compétence, il ne lui paraît pas fondé de revenir sur les notes attribuées à l'oral par des jurys d'entretien comprenant des membres du jury réglementaire, celui-là même qui prononce l'admission définitive des candidats.

A- Le troisième concours

1. Les résultats

SPECIALITES	Postes	Admissibles	Admis
Ingénierie, gestion technique	2	1 (9,43)	1 (11,26)
Bâtiments, génie civil	5	6 (9,16)	4 (10,71)
Infrastructure et réseaux	5	5 (9,78)	4 (10,22)
Prévention et gestion des risques, hygiène	8	10 (10,05)	7 (12,53)
Aménagement urbain	1	-	-
Paysages et gestion des espaces naturels	2	-	-
Informatique et systèmes d'information	12	10 (9,37)	7 (10,16)
Techniques de la communication et des activités artistiques	3	3 (11,00)	3 (11,20)
TOTAL	38	35	26

Le taux de pourvoi est de 68,42% (13,24% en 2005, 20% en 2007). Il est très satisfaisant que la réforme de l'épreuve de mathématiques, intervenue à la demande unanime des centres de gestion organisateurs des concours, permette une augmentation très sensible du nombre de postes pourvus.

2. Le profil des candidats admis

6 femmes et 20 hommes sont admis.

53,85% se déclarent titulaires d'un diplôme de niveau III (bac + 2), 23,07% d'un diplôme de niveau plus élevé.

34,62% déclarent avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT, et 57,69% s'être préparés personnellement.

B- Le concours interne

1. Les résultats

SPECIALITES	Postes	Admissibles	Admis
Ingénierie, gestion technique	14	7 (9,25)	5 (11,06)
Bâtiments, génie civil	38	23 (9,35)	18 (10,00)
Infrastructure et réseaux	37	14 (9,13)	9 (10,50)
Prévention et gestion des risques, hygiène	38	23 (9,05)	18 (10,31)
Aménagement urbain	11	2 (10,25)	2 (10,47)
Paysages et gestion des espaces naturels	24	10 (9,44)	9 (10,04)
Informatique et systèmes d'information	59	32 (9,10)	28 (10,31)
Techniques de la communication et des activités artistiques	17	7 (9,03)	4 (10,41)
TOTAL	238	118	93

Le taux de pourvoi est de 39,08% (17,01% en 2005, 17,30% en 2007). Là encore, on observe les effets très bénéfiques de la réforme de l'épreuve de mathématiques.

2. Le profil des candidats admis

20 femmes et 93 hommes sont admis.

7,53% des admis déclarent un diplôme de niveau V (BEP, CAP, brevet), 24,73% de niveau IV (baccalauréat), 51,61% de niveau III (bac + 2), 8,60% de niveau II (bac + 3 ou + 4), 3,23% de niveau 1 (au moins bac + 5).

46,24% des admis déclarent une préparation par le CNFPT, 38,71% une préparation personnelle.

C- Le concours externe

1. Les résultats

SPECIALITES	Postes	Admissibles	Admis	Postes transférés
Ingénierie, gestion technique	34	40 (9,00)	27 (10,10)	
Bâtiments, génie civil	117	54 (9,00)	31 (10,00)	
Infrastructure et réseaux	108	130 (9,00)	71 (10,00)	
Prévention et gestion des risques, hygiène	92	157 (10,50)	109 (10,10)	17 postes du concours interne
Aménagement urbain	36	72 (10,50)	43 (11,20)	7 postes (1 poste du 3 ^{ème} concours + 6 du concours interne)
Paysages et gestion des espaces naturels	67	126 (10,00)	79 (10,30)	12 postes (2 postes du 3 ^{ème} concours + 10 du concours interne)
Informatique et systèmes d'information	160	253 (9,00)	187 (10,00)	27 postes du concours interne
Techniques de la communication et des activités artistiques	40	26 (9,00)	20 (10,20)	
TOTAL	654	858	567	63 postes (3 du 3 ^{ème} concours + 60 du concours interne)

Le taux de pourvoi est de **86,70%** (97,39% en 2005, 81,32% en 2007).

2. Le profil des candidats admis

208 femmes et 359 hommes sont admis.

43,2% des admis déclarent un niveau de diplôme supérieur à celui requis.

9 candidats concourant au titre de la reconnaissance de leur expérience professionnelle (REP) et 4 d'une équivalence de diplôme (RED) sont admis, ainsi qu'un candidat admis à concourir en sa qualité de père de trois enfants ou plus.

28,75% des admis se déclarent bénéficiaires d'une préparation par le CNFPT, et 53,09% disent s'être préparés personnellement.

VI- L'EVALUATION DES EPREUVES

A- Les épreuves écrites d'admissibilité

Pour l'ensemble des épreuves écrites (à l'exception de l'épreuve de mathématiques où seule une présentation négligée pouvait faire perdre 1 point aux candidats), le jury a adopté, comme le jury de la session 2005, un barème pénalisant de 1 point une présentation négligée (dont la transgression des règles formelles de présentation du rapport et de la note avec propositions) et de 1 point le non-respect des règles d'orthographe (plus de 15 fautes).

1° Mathématiques

Le jury souligne unanimement la pertinence de la modification réglementaire de l'épreuve, très attendue, qui professionnalise l'épreuve et la rend moins complexe en resserrant son programme autour de connaissances essentielles à l'exercice du métier, précisément définies.

2° Rapport et notes avec propositions

Les dossiers étaient communs à l'épreuve du concours interne (note avec propositions) et du concours externe (rapport) et la commande différente.

Le cadrage de l'épreuve de "note éventuellement assortie de propositions" n'a pas varié par rapport aux sessions 2005 et 2007, la note, sur 12 points, continuant à être assortie de propositions, sur 8 points.

Les sujets de la session 2008 présentent les caractéristiques suivantes :

Rapport et note

SPECIALITES	Nombre de pages (nombre de documents)	Objet de la synthèse (rapport et note)	Commande de propositions (note)
Ingénierie, gestion technique	24 (6)	Les diagnostics de performance énergétique pour les bâtiments	Un ensemble de recommandations et propositions pour mettre en application le décret du 19 mars 2007 pour la collectivité.
Bâtiments, génie civil	22 (10)	La haute qualité environnementale (HQE) et l'amélioration des performances énergétiques au travers des différentes démarches	Un ensemble de propositions permettant d'appliquer concrètement ces dispositions aux bâtiments existants de la collectivité.
Infrastructure et réseaux	23 (6)	L'éclairage public	Un ensemble de propositions pour harmoniser l'éclairage public de la ville en tenant compte des aspects techniques, environnementaux, esthétiques et sécuritaires, sans oublier les économies d'énergie.
Prévention et gestion des risques, hygiène	17 (6)	La gestion durable des eaux	Un ensemble de propositions d'actions visant à mettre en place les techniques de gestion alternative de l'eau de pluie dans la commune.
Aménagement urbain	30 (7)	Le phénomène d'étalement urbain, ses conséquences et les outils permettant d'instaurer une politique de maîtrise du développement urbain du territoire	Une méthode de travail et des outils visant à aider les élus communaux à limiter le développement du phénomène d'étalement urbain, notamment au travers des documents d'urbanisme de la commune en cours de révision.
Paysages et gestion des espaces naturels	21 (8)	La gestion des arbres en milieu urbain	Préconiser une méthode de gestion de l'arbre, en commentant sa place en milieu urbain, la cohabitation avec son environnement, les contraintes à prendre en compte dans la gestion au quotidien du domaine public.
Informatique et systèmes d'information	18 (9)	Les différentes formes de virtualisation existantes, leurs apports et limites	Un projet de mise en place de la virtualisation au sein de la collectivité, dans l'optique de diminuer le nombre de serveurs de la salle machine tout en augmentant leur disponibilité.
Techniques de la communication et des activités artistiques	21 (6)	Les enjeux des chantiers numériques actuels	Des propositions en vue de la mise en place du catalogue de la médiathèque locale, établissement classé monument historique, en définissant les études préalables à la réalisation de ce projet.

Etude de cas

SPECIALITES	OPTIONS	Nombre de pages	Thème
Ingénierie, gestion technique	Centre techniques	19 pages	Réaliser une étude comparative de deux modes d'approvisionnement en carburant du parc automobile d'un centre technique communautaire (approvisionnement vrac ou par carte accréditive).
	Logistique et maintenance	16 pages	Etudier l'impact de la RT 2005 et du label "haute performance énergétique" sur les prochains projets d'extension et de construction des bâtiments communaux, appliquer différents calculs sur la piscine communale.
Bâtiment, génie civil	Construction et bâtiment	14 pages	Etudier le réaménagement sans extension d'un ancien foyer restaurant pour personnes âgées afin de répondre aux besoins scolaires tout en maintenant une offre de proximité pour les personnes âgées, avec mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité aux personnes âgées.
	Génie climatique	17 pages	Accompagner la démarche de réhabilitation d'installations de production de chauffage et d'ECS dans un groupe scolaire (choix de solution technique et économique, schéma de principe, calculs de volumes de stockage, préconisation d'un type d'énergie renouvelable).

Infrastructure et réseaux	Voirie et réseaux divers	14 pages	Dans le cadre de la restructuration du centre d'une commune urbaine, proposer, dans l'emprise existante, deux types d'aménagement distincts, une solution gérant le carrefour à l'aide d'un giratoire, une solution gérant le carrefour à l'aide de feux tricolores.
	Déplacements et transports	5 pages	Proposer une solution d'aménagement de la voirie et des espaces publics au droit d'une halte ferroviaire afin de favoriser le report modal vers le projet régional de TER cadencé, en privilégiant un accès à la halte par les modes alternatifs à la voiture particulière.
Prévention et gestion des risques, hygiène	Sécurité et prévention des risques	13 pages	En s'inspirant de la méthode d'élaboration du plan communal de sauvegarde, proposer une démarche prévoyant les moyens de la mise en place du plan interne de crise de l'usine d'eau de la commune en cas d'inondation ; dans le cadre de la rédaction du DICRIM relatif au risque d'inondation, rédiger une consigne de sécurité à l'attention de la population en cas de crue.
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	13 pages	Mettre au point la détermination de l'alcalinité dans les eaux afin de présenter ce paramètre à l'accréditation lors du prochain audit du COFRAC (comparaison de méthodes, détermination des grandeurs métrologiques, classification des sources d'incertitude, calculs d'alcalinité...)
	Déchets, assainissement	14 pages	Dans le cadre d'une mission sur le compostage des déchets, définir le compostage et en préciser les paramètres physico-chimiques, en décrire les enjeux, décrire la méthode d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets par compostage, définir le type de matériel nécessaire...
	Sécurité du travail	13 pages	Mettre en œuvre des plans de prévention concernant l'intervention des entreprises extérieures, en précisant le champ d'application de la réglementation et en proposant une démarche pour sa mise en œuvre ; rédigez sous forme de tableau des mesures de prévention relatives à une opération sur le toit d'une école.
Aménagement urbain	Environnement architectural	29 pages	Dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain, préciser les possibilités légales d'acquisition de parcelles par la ville, réaliser un calcul de S.H.O.N., dessiner des emprises de bâtiments, représenter une constructibilité sous forme volumétrique, proposer des éléments de programme.
	Génie urbain	10 pages	Dans le cadre d'une opération d'urbanisation, présenter le contexte, les principes et procédures d'aménagement, établir un schéma des principes d'aménagement, établir une proposition de rédaction d'un cahier de cahier des charges de cession de terrain sur la partie "démarche environnementale des constructions".
Paysages et gestion des espaces naturels	Paysages, espaces verts	15 pages	Dans le cadre de l'aménagement paysager d'un site, dégager les atouts et les inconvénients d'un sol provenant du régala de déblais et faire des propositions pour l'améliorer, réaliser une esquisse et préciser le parti d'aménagement dans une note d'intention, expliquer les règles à respecter pour l'installation de jeux, préconiser des choix d'espèces végétales, réaliser un tableau de bord du suivi de différentes prestations.
	Espaces naturels	20 pages	Dans le cadre d'un groupe de travail visant à pérenniser la reproduction d'espèces sur un site modifié par l'élargissement d'une route départementale, préciser le statut des espèces présentes sur le site, définir les principaux éléments du dossier administratif accompagnant les procédures de concertation, proposer des solutions techniques visant à pérenniser la reproduction des espèces, définir les types de suivi des mesures.
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	16 pages	Mettre en place un outil de gestion du parc informatique pour faciliter les tâches d'exploitation, optimiser la gestion du parc, rationaliser les acquisitions et proposer aux utilisateurs une véritable structure d'assistance (apport d'un référentiel ITIL, explication du fonctionnement général d'un logiciel de gestion de parc informatique, enjeux et écueils de l'externalisation, proposition d'une démarche de mise en œuvre d'un logiciel de gestion de parc avec fonction <i>helpdesk</i>).
	Réseaux et télécommunications	16 pages	En vue de l'installation d'un réseau de lecture publique entre bibliothèques, préciser les types de liaisons et les débits, établir un plan d'adressage IP, découper le réseau en fonction de son usage (wifi, public, privé...), préciser le mode d'accès wifi public, établir des préconisations techniques en matière de câblage.
Techniques de la communication et des activités artistiques	Artisanat et métiers d'art	13 pages	Dans la perspective d'un transfert de collections d'art vers un centre technique municipal, identifier les problèmes d'aménagement de réserves, définir les étapes de l'opération, préconiser les dispositions en matière de déplacement et d'installation des collections.
	Arts graphiques	11 pages	Dans le cadre d'une campagne d'information sur le forum des associations, proposer deux projets d'affiche et en sélectionner une, en définir le procédé d'impression et rédiger le dossier de fabrication ; présenter un projet de plaquette d'information.

	Métiers du spectacle	17 pages	Dans la perspective d'un week-end contes en partenariat entre la ville et les écoles, lister le matériel nécessaire, faire des propositions d'installation sur la base de la réglementation ERP, planifier les actions de la phase préalable à l'installation jusqu'au démontage.
	Audiovisuel	3 pages	Prendre en charge le développement d'une formation "grand public" aux techniques de la photographie : dans le cadre d'une mission de conseil technique et budgétaire, établir des propositions d'achat de matériels et de logiciels ; présenter des modules de formation des habitants ; établir une proposition de projet culturel en lien avec la photographie.

B- Les épreuves orales d'admission

Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans chacun des concours, le jury a adopté les grilles d'entretien suivantes :

1° Concours externe

	Durée	Nombre de points
I- Questions portant sur l'option	10 minutes	10 points
II- Motivation, conception de la fonction, capacité d'encadrement	6 minutes	6 points
III- Questions institutionnelles	4 minutes	4 points

2° Concours interne

I- Questions portant sur l'option	9 minutes	9 points
II- Expérience, motivation, conception de la fonction, capacité d'encadrement	6 minutes	6 points
III- Questions institutionnelles	5 minutes	5 points

3° Troisième concours

I- Exposé du candidat sur son expérience	5 min	4 points
II- Motivation, conception de la fonction	4 min	4 points
III- Aptitudes à exercer les missions a) <i>Aptitude à l'encadrement</i> b) <i>Connaissances et savoirs professionnels</i>	11 min 6 min 5 min	12 points 7 points 5 points

Pour la deuxième épreuve orale d'admission du troisième concours, une interrogation sur les collectivités territoriales, les candidats tiraient au sort une question et un exposé d'environ 7 minutes était attendu après préparation, suivi d'un temps d'interrogation par le jury à partir de la question tirée au sort.

Le jury souligne que les grilles d'entretien ont constitué des supports très utiles, comportant un panel de questions pertinent. Il fait également observer que l'audition des candidats par des trinômes mêlant élus, spécialistes, cadres territoriaux, mérite d'être pérennisée dans la mesure où elle permet une évaluation collégiale des candidats.

Le jury préconise, pour la session suivante, que les questions sur la motivation aux concours externe et interne prennent place en début d'entretien et que les points alloués aux questions portant sur l'option soient augmentées sur le concours externe.

Ainsi, au terme de ces opérations qui se sont déroulées dans de bonnes conditions, pour 930 postes ouverts, 683 des 1 011 candidats admissibles sont admis, soit un taux de pourvoi de 73,76%.

Si les transferts de postes vers le concours externe ont permis de minorer le nombre de postes non pourvus, il conviendra toutefois d'attirer l'attention de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), compétente en matière de réglementation des concours, sur la nécessité d'élargir les possibilités de transfert de postes en ne les limitant plus à 15% et en permettant au troisième concours d'en bénéficier.

Fait à Pantin le 28 janvier 2009
Le Président du jury

Daniel LEROY
Adjoint au maire de Moussy-le-Neuf,
Président du Centre de gestion de la Seine et Marne (77)